

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Le tout premier Previdis Award décerné à Bond Moyson Oost-Vlaanderen**

*Bruxelles, 10 novembre 2016. Hier soir, le tout premier Previdis Award a été décerné à Bond Moyson Oost-Vlaanderen. Le Previdis Award récompense les entreprises et organisations qui mettent en pratique, sur le lieu de travail, une vision humaine de la prévention au sens large du terme.*

Previdis est une société du Groupe P&V. Elle a été fondée en 2015 dans le but de sensibiliser les entreprises et les particuliers au thème de la prévention. Previdis est convaincue que la prévention c'est l'affaire de tous et que les bonnes pratiques sont faites pour être partagées. C'est dans ce contexte que la jeune société du Groupe P&V a organisé cette année le Previdis Award.

#### **Un jury unanime quant au choix du gagnant**

Le jury du Previdis Award 2016 s'est prononcé à l'unanimité en faveur du projet de la mutualité Bond Moyson Oost-Vlaanderen. Ce projet gagnant entend, d'une part, encourager les collaborateurs à corriger leur position assise et, d'autre part, développer une offre de bouger plus accessible à tous. Gunther Groenwals, conseiller en prévention de Bond Moyson Oost-Vlaanderen : *"Ce projet repose sur la conviction qu'investir dans l'ergonomie et la non-sédentarité, c'est investir dans la santé et que cela ne peut dès lors être que bénéfique pour nos collaborateurs."*

#### **Previdis sensibilise ses clients en matière de bien-être au travail**

Previdis veut, en complément des activités d'assurance du Groupe P&V, guider ses entreprises et institutions assurées vers une prévention centrée sur l'homme. Elle le fait via différentes activités de sensibilisation. Previdis s'appuie pour cela sur la collaboration avec des partenaires professionnels qui œuvrent avec succès dans ce domaine.

Lors des deux prochaines années, l'accent sera mis sur le thème *"Comment pouvons-nous, dans certaines situations spécifiques, adapter le travail à l'homme ?"*. Il s'agit de situations telles que la réintégration professionnelle après une maladie ou un accident, l'embauche de groupes à risque ou de personnes aux capacités de travail diminuées et la volonté de permettre aux collaborateurs de travailler plus longtemps, mais de manière adaptée.

#### ***Pour plus d'informations***

Julien Hayen  
Public & Press Relations  
02/250 94 97